



PRIX PATRIMOINE ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



FONDATION

DU
PATRIMOINE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

PRIMAGAZ 

Région Lorraine - Département de la Meuse

Commune de CHAMPNEUVILLE

Rénovation – réhabilitation Eco-citoyenne de la Mairie

DOSSIER DE CANDIDATURE

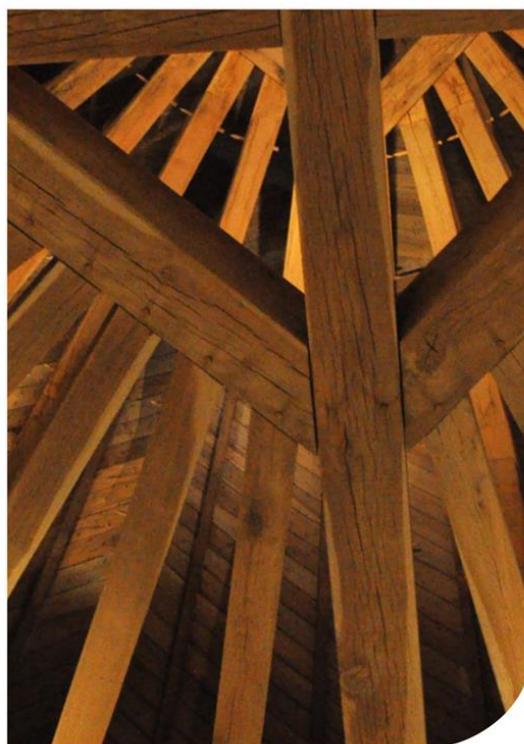
EDITION 2013

Dossier d'inscription au concours

Date limite de dépôt des candidatures :
30 Septembre 2013

Dotation :
10 000 €

Remise du prix :
Lors du Salon des Maires et des Collectivités
Locales à Paris - 20 novembre 2013



PRIX PATRIMOINE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

FICHE CONTACT

Désignation et adresse de l'édifice:

NOM DE L'EDIFICE : Mairie

REGION : LORRAINE

DEPARTEMENT : MEUSE

COMMUNE CHAMPNEUVILLE

ADRESSE 9 RUE DE L'EGLISE 55100

APPARTENANCE A UNE ZONE PARTICULIERE (*PNR, ZPPAUP, OPAH, Pôle d'Economie du Patrimoine, Pays d'accueil Touristique, Ville ou Pays d'Art et d'Histoire, etc...*) : ZONE Rouge et Natura 2000

Nom et coordonnées de la collectivité, porteuse du projet :

S'agit-il d'une commune de moins de 5 000 habitants ou d'une communauté de communes ?

NOM : COMMUNE DE CHAMPNEUVILLE

ADRESSE : 9 RUE DE L'EGLISE 55100 CHAMPNEUVILLE

N° TELEPHONE : 03 29 85 87 38 PORT : 06 72 96 39 18

N° FAX :

E-MAIL : MAIRIE.DE.CHAMPNEUVILLE@LUXINET.FR

NOMBRE D'HABITANTS : 120

NOM DU MAIRE : DANIEL LEFORT

NOM DE LA PERSONNE A CONTACTER : DANIEL LEFORT

PRIX PATRIMOINE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

DESCRIPTION DE L'EDIFICE

Description de l'édifice et intérêt patrimonial :

Présentation de la Commune

Géographiquement Champneuville est située en pleine vallée de la Meuse, à l'intérieur d'un grand méandre du beau fleuve. Elle possède le même code postal que Verdun(55100), la ville la plus proche 12km au Sud. La commune se situe en pleine Zone Rouge, entourée de villages détruits. Elle se divise en deux hameaux, nommés Champ et Neuville éloignés d'un kilomètre, la Mairie se trouvant à Neuville. La commune s'étend sur 1100 hectares de terres principalement agricoles.

La position en vallée de Champneuville lui permet de participer à des objectifs environnementaux comme Natura 2000 (45 % du territoire communal).

Historiquement la commune de Champneuville existe depuis la période gallo-romaine d'où elle tient son nom (Campus et novella villa). Malheureusement son patrimoine, dû à la succession de périodes historiques et sa proximité de Verdun, a définitivement disparu lors de l'hiver 1916, les obus détruisant entièrement le village ; ce qui lui value la croix de guerre.

En termes d'activités, la commune ne possède aucun commerce mais reste fortement paysanne, autant en élevage qu'en céréales. Elle est actuellement habitée par 120 habitants dont plus de 30% ont moins de 18 ans ce qui promet un futur plutôt joyeux.

Présentation du Bâtiment réhabilité

Repartir de Zéro et reconstruire, plus qu'un village, un patrimoine, une identité, ont été les maîtres mots de l'après-guerre. C'est dans cette optique que la mairie a été reconstruite en 1920 dans un style situé entre art nouveau et néoclassique, en pierres appareillées attestant le caractère institutionnel de l'édifice.

Seul bâtiment propriété de la commune (le bâtiment comprend la mairie, une ancienne salle de classe devenue salle multifonctions et un logement au 1^{er} étage de la mairie), représentant notre patrimoine ancien, emblématique de la reconstruction, la mairie est un lieu de rassemblement du village et tient donc à cœur à ses habitants. N'ayant jamais été rénové depuis 1920, l'édifice commençait peu à peu à perdre son attrait, ne pouvant bientôt plus pourvoir à ses fonctions représentatives de notre république. Il a donc été décidé de sa rénovation afin de pallier aux difficultés d'accès, à sa mise aux normes tout en gardant son architecture.

La partie du bâtiment qui abrite la Mairie est située au rez-de-chaussée pour une surface de 70 m² mis aux normes d'accessibilité

A savoir que la salle de la fête attenante à également été réhabilitée au même moment avec les mêmes critères.

Motivation de la Commune

Outre le souhait de préserver ce patrimoine de qualité, la rénovation de la Mairie a aussi l'ambition de lui rendre sa vocation de bâtiment public, facilement accessible, et d'en faire ainsi un centre attractif non seulement pour les habitants du village et sa jeune population mais également pour des visiteurs extérieurs.

Aujourd'hui se mobiliser pour le développement durable est urgent, la Commune a donc souhaité s'engager sur un projet qui réponde à un maximum de critères du Développement Durable. Ce projet qui est adapté aux moyens de la commune a pour but de constituer un lieu de vie pour les habitants, favoriser le lien social (intergénérationnel), un lieu convivial avec, en relation avec la M J C du Verdunois, une dimension culturelle. Ce projet veut être un « déclencheur » et générer une réflexion plus profonde au sein de la commune.

De manière complémentaire, pour les générations futures, la volonté des élus municipaux est également de réunir les acteurs locaux qui ne sont pas tous sensibilisés aux différents enjeux du développement durable (autres élus, agriculteurs, habitants).

Description du projet:

Le projet concerne la rénovation, la restructuration « éco-citoyenne » de salle du conseil municipal et du secrétariat de mairie.

Tout en conservant les fonctions existantes dans leur capacité d'accueil actuelle, la future rénovation devra, permettre non seulement d'améliorer fortement les conditions d'usage de ces équipements, mais également de les adapter aux exigences réglementaires de sécurité, d'accessibilité, sanitaire, acoustique et thermique.

L'équipe municipale a souhaité réaliser un bâtiment rénové avec des coûts de fonctionnement le faible possible, en particulier concernant la consommation d'énergie, c'est pourquoi un niveau d'exigence très élevé a été inscrit dès l'appel d'offres d'un maître d'œuvre pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

P S : Dans l'objectif de rationaliser les équipements de services et donc de diminuer les coûts d'investissement, les locaux tels que sanitaires, office, et bien sûr la chaufferie, ont été regroupés et mutualisés (mairie+ salle + logement). Leur position permettra également leur utilisation par les manifestations organisées dans les espaces extérieurs.

PRIX PATRIMOINE ET EFFICACITE ENERGETIQUE NATURE DES TRAVAUX ENGAGES

Descriptif des travaux, démarche, méthodologie : (joindre les factures correspondant aux travaux et aux dépenses énergétiques)

Voir factures et copies des diaporamas en annexes

Présentation des travaux réalisés

Les travaux réalisés concernent la rénovation, la restructuration et l'extension éco-citoyenne de la mairie. Ils ont permis d'adapter les différentes fonctions aux exigences réglementaires de sécurité, d'accessibilités, acoustiques et thermiques.

Sensibilisation des entreprises (1/2 journée sur site) à l'étanchéité à l'air et aux objectifs d'utilisation de matériaux sains et formation des entreprises en charge de l'étanchéité

Le projet de la Commune s'inscrit déjà dans une démarche environnementale exemplaire innovante et pédagogique, il faut aller plus loin et faire « tache d'huile » sur le territoire. La commune est engagée avec des partenaires pour mener à bien ce projet, la réflexion est conduite en lien étroit avec la CODECOM de Charny, la MJC du Verdunois, l'office de tourisme, CAUE et le CPIE.

Cet espace public rénové doit permettre de réfléchir à des aspects complémentaires (natura 2000, utilisation de l'eau, énergie...). Le projet communal doit devenir démonstratif et produire des changements de comportements.

Méthodologie :

Construire ensemble notre avenir : un avenir durable pour Champneuville ne peut se construire sans la participation de ses habitants. Un questionnaire a été élaboré et donné à tous les habitants, 84 % de la population a estimé que le développement durable est indispensable ou utile!

Un suivi rigoureux du chantier a été mis en place avec « management de chantier approprié et actif » de la maîtrise d'ouvrage. Cette vigilance permanente pour des relations saines et conviviales entre tous les partenaires et entreprises a permis une meilleure prise de conscience des enjeux environnementaux et humains, un niveau d'exigences et de résultats qui parfois demandaient beaucoup d'écoute et diplomatie.

	Avant Travaux	Après Travaux	Référence RT _{globale}
Quantité de CO2 (kg de CO2 /an)	5720	88	
Quantité d'énergie primaire (kWh _{énergie primaire} /an)	66 249	4315	7270

Relever les problèmes particuliers liés aux existants et au projet pour proposer des solutions adaptées était un souci permanent, ce qui chantier « école » : les entreprises concernées ont vraiment joué le jeu, un chantier valorisant pour elles et surtout pour les acteurs de terrain aucune entreprise n'a pu travailler toute seule dans son coin, les échanges étaient indispensables pour réaliser une étanchéité de qualité de notre mairie.

Ex : Pose de plancher traditionnel dans la salle du conseil, laine de bois et ouate cellulosique, peinture sans solvant, les ouvriers ont apprécié de travailler comme des « artisans » et surtout à se préoccuper obligatoirement du travail des autres (travailler ensemble) ; ou l'électricien qui ne pouvait travailler qu' en présence du plaquiste !

Plan de financement :

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	151 449 €
Subventions obtenues :	
EUROPE (fonds européens)	52 583 €
ETAT	40 857 €
REGION	5 000 €
DEPARTEMENT	0
COLLECTIVITE TERRITORIALE (Communauté de communes)	8 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	5 000 €
AUTRES : Label Meuse Energie Nouvelle	5 000 €
: EDF pour maîtrise de l'Energie	11 835 €
: G I P Objectif Meuse (utilisation d'énergie renouvelable)	11 385 €
PART RESTANT A LA CHARGE DU CANDIDAT	16 379 €

PRIX PATRIMOINE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

PRESENTATION DES ACTEURS

Les acteurs :

*Quels ont été les acteurs mobilisés autour du projet? (organismes et associations sollicités ?)
Comment ont-ils apporté et partagé leurs compétences? (cadence des réunions de chantier,...)*

Dès le début du chantier une réunion de chantier chaque lundi après-midi avec tous les partenaires et compte rendu détaillé pour appropriation collective de la réalisation du projet.

Architecte : Agnès RIES
BET acoustique : Venathec
BET Thermique : Exp'air
Bureau de contrôle : Est control

N° de lot + intitulé		Entreprise
1	Gros Œuvre	Dreneri Bâtiment
2	Couverture	GIGOT SAS
3	Menuiserie extérieure :	SARL LAURENT Fenêtres
4	Menuiserie intérieure	BAUDIER Francis
5	Métallerie	SARL MEUSE METAL
6	Cloisons plâtrerie faux plafonds	SARL PALAZZO
7	revêtements durs	GIL Carrelages
8	Peinture revêtements muraux	Peintures TONNES SAS
9	Electricité	EGIL-VERDUN
10	Chauffage	EURL PESCH'elec

Organismes sollicités, aides non-financières :

CAUE de Meuse et Fondation du Patrimoine qui nous a parfaitement sensibilisé sur les problématiques du patrimoine bâti et bien orienté dans notre démarche
CPIE Bonzée en Woëvre, Carrefour des Pays lorrains pour nous accompagner et nous conforter dans la « mise en pratique du Développement Durable sur territoire Meusien »

Aides Financières publiques :

DETR, FEDER, GIP om, Région Lorraine, Réserve Parlementaire, Communauté de communes de Charny

Aides financières privées :

Fondation du Patrimoine, Label Meuse Energie Nouvelle, EDF pour la maîtrise de l'Energie.

En quoi ce projet est- il innovant ?

Un chantier « école, participatif » économique dans son fonctionnement avenir

L'aspect social et l'aspect environnemental ont été largement pris en compte pour ce projet (avec critères dans l'appel d'offres), le Choix des matériaux pour leurs performances (été – hiver – acoustique - impact environnemental – durabilité)

Une demi-journée de sensibilisation des équipes sur ces aspects a été réalisé sur le site dès le début des travaux

Les très bons résultats intermédiaires du test d'étanchéité à l'air, dans le cadre d'une rénovation, ont particulièrement intéressé l'Agence Qualité Construction (AQC), venue pendant les travaux pour un retour d'expérience afin d'élaborer des fiches destinées aux entreprises.

Pour rester cohérent, nous avons également souhaité un financement " éthique", ce qui nous a conduit à emprunter auprès d'une banque " éthique et solidaire" : La **Nef**

Est- il facilement reproductible ?

Cette réhabilitation s'est effectué selon le concept de « Boîte dans la boîte », ce qui la rend parfaitement reproductible ailleurs, en particulier dans le bâti existant, la méthode n'étant que très peu dépendante de l'architecture du bâti. De plus ce projet ayant été pilote et formateur d'entreprises locales, celles-ci sont dorénavant prêtes à rééditer cette action sur d'autres chantiers.

Si votre dossier est retenu, en quoi l'aide de ce prix vous sera utile ?

Une reconnaissance du travail effectué et de la volonté d'aller au maximum de ce qui peut être fait pour « crédibiliser » la mise en pratique du Développement Durable .

Nous avons souhaité, aux yeux de nos générations futures, être exemplaire, mais exemplaire comme le définit Michel SERRES « être bon, pas le meilleur », ne pas vouloir donner de leçon mais plutôt être copier, ce prix nous aidera à démontrer le bien-fondé de notre démarche.

FAIT A CHAMPNEUVILLE LE 26 SEPTEMBRE 2013

SIGNATURE ET CACHET DU PROPRIETAIRE

LE MAIRE DE CHAMPNEUVILLE
DANIEL LEFORT

ATTENTION

Après délibération du jury, le dossier de candidature restera propriété des organisateurs.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération, il n'y aura aucune relance de la part des organisateurs.

Merci de joindre au moins 10 photographies de bonne qualité de l'édifice concerné, soit sur tirages papier, soit sous format numérique copiées sur clé USB ou CD ROM, ainsi qu'un document d'une dizaine de pages maximum aidant à une meilleure compréhension de ce dossier de candidature (plans d'ensemble, croquis, factures acquittées, preuves de la contribution des travaux à l'amélioration énergétique du bâti concerné, informations complémentaires,...)

Déclaration sur l'honneur :

Le candidat déclare avoir pris connaissance du règlement du prix « Patrimoine et Efficacité énergétique » et en accepter les conditions.

A

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Dossier complet à adresser à :

FONDATION DU PATRIMOINE

23/25, rue Charles Fourier

75013 Paris

Tel. 01 53 67 75 96

leclub@fondation-patrimoine.org

PRIX PATRIMOINE ET EFFICACITE ENERGETIQUE REGLEMENT

► Article 1 – Objet

Le prix Patrimoine et Efficacité énergétique est organisé par la Fondation du patrimoine, en partenariat et avec le soutien financier de Primagaz. Il vise à honorer des restaurations entreprises par des communes de moins de 5 000 habitants ou des communautés de communes, alliant respect du bâti ancien et performances énergétiques.

► Article 2 – Conditions de participation et inscription

Ce concours est ouvert aux communes de moins de 5 000 habitants et communautés de communes ayant, au cours des **cinq dernières années**, restauré un édifice patrimonial, en prenant soin d'améliorer ses performances énergétiques tout en respectant son identité architecturale. Il est entendu que les travaux sont achevés.

► Article 3 – Critères de sélection

Pour être retenu chaque dossier devra :

- ❖ Etre adressé entre la date de lancement du prix et la date de clôture des inscriptions, soit avant le 30 septembre 2013, cachet de la Poste faisant foi.
- ❖ Etre lisible et complet avec :
 - Le dossier de candidature rempli et signé.
 - Le dossier illustré présentant le projet et ses différentes phases de réalisation (des photographies, libres de droit, soit sur tirages papier, soit sous format numérique copié sur clé USB ou CD ROM, correctement légendées devront illustrer les différentes phases de réalisation du projet).
NB : bien que le jugement ne porte pas sur la qualité des photographies, il est du plus grand intérêt pour les candidats de joindre à leur dossier des photographies ou illustrations de bonne qualité.

- Les factures acquittées permettant d'apprécier l'ampleur des travaux réalisés et l'efficacité des méthodes utilisées pour réduire l'empreinte écologique.
- Tout élément permettant aux membres du jury de juger de la qualité des techniques utilisées et de l'efficacité du dispositif.

► Article 4 – Composition du jury

Le jury, présidé par une personnalité soucieuse de la thématique « performances énergétiques et qualité du bâti ancien », est composé :

- de représentants des deux organisateurs du concours, Primagaz et la Fondation du patrimoine ;
- de représentants d'associations d'élus ;
- de professionnels de la restauration du bâti ancien
- de représentants d'associations de sauvegarde du patrimoine.

Le jury se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qui lui paraîtraient utiles pour la bonne appréhension du dossier.

Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles de recours de quelque nature que ce soit. Elles présupposent que les titulaires des dossiers sélectionnés acceptent sans réserve l'application objective des critères de sélection.

NB : Les membres du jury ne pourront pas être candidats à ce concours.

► Article 5 – Les prix

Le jury décernera les prix parmi les dossiers qui auront été déclarés recevables. Il procédera par sélections successives. En cas d'égalité entre plusieurs dossiers, la voix du Président sera prépondérante. Le jury décernera chaque année entre un et trois prix d'un montant total de 10 000 € à des lauréats, dont les projets seront en accord avec les critères cités en article 1.

Il est expressément prévu qu'en cas de décision de ne pas attribuer un ou les prix une année donnée, les sommes non distribuées ne seront pas reportées sur l'année suivante.

► Article 6 – Remise de prix

Les prix seront remis aux lauréats lors du Salon des Maires et des Collectivités locales, qui a lieu, chaque année au mois de novembre, porte de Versailles, à Paris.

Les lauréats s'engagent à être présents ou représentés lors de cette manifestation.

Il y aura également une manifestation locale impliquant les collectivités lauréates, où une plaque à apposer sur le bâtiment restauré sera remise. Ces manifestations se feront en présence des partenaires de ce concours et des membres du jury,

L'information sur les résultats du concours sera diffusée à la Presse (photographies à l'appui) par les structures organisatrices et sur les sites internet des partenaires.

► Article 7 – Cession des droits des photographies

Le maître d'ouvrage certifie avoir les droits des photographies envoyées dans le cadre du Prix Patrimoine et Efficacité énergétique, dans l'hypothèse où il n'en serait pas propriétaire.

Le maître d'ouvrage certifie, par la présente, céder gracieusement, à la Fondation du patrimoine, et aux partenaires du concours, ses droits de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, des photographies du projet présenté dans le

cadre exclusif de leurs campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de leurs interventions pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.

► Article 8 – Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au prix Patrimoine et Efficacité énergétique implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.



LA FONDATION DU PATRIMOINE **en quelques mots**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant agissant sans but lucratif, a pour raison d'être la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, bâti, mobilier et naturel.

Aux côtés de l'Etat et des autres principaux acteurs publics, elle aide **les communes, les intercommunalités** et **les associations** à financer leurs projets, permet aux **propriétaires privés** de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise** en faveur du patrimoine de proximité.

Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a soutenu près de 19 000 projets, ce qui correspond à un montant total de travaux engagés de 1,5 milliard d'euros, soit l'équivalent de 3 000 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment, en moyenne par an.

Plus d'informations :
www.fondation-patrimoine.org



PRIMAGAZ, **fournisseur de solutions énergétiques** **pour les territoires**

Primagaz met tout en œuvre depuis 150 ans pour permettre aux 27000 communes en France non raccordées aux réseaux de gaz naturel, de bénéficier du confort de l'énergie gaz propane.

Historiquement dans la distribution de butane et propane (Gaz Naturel Liquéfié) et première société privée à avoir obtenu le statut d'opérateur public pour la distribution de gaz en réseau, Primagaz est un acteur impliqué dans le développement énergétique des territoires en proposant des solutions adaptées telles que les générateurs d'eau chaude instantanée Rinnai ou les compteurs de chaleur. Depuis 10 ans, Primagaz accompagne également les élus ou acteurs des collectivités territoriales dans leurs projets en faveur des économies d'énergie.

Plus d'informations : www.primagaz.fr